En route une fois de plus pour la rude bataille

NICE, 10 juillet. — Ce n'est pas sans regret que les courageux routiers viennent s'aligner ce matin place Masséna face au café Riviéra, avant d'entreprendre l'étape de Briançon, la plus redoutable du parcours. Hier, la « Grande Bleue » était si belle, le ciel si pur, les jeunes filles de la ville si gracieuses et si prodigues de témoignages d'admiration, l'ombre des vieux palmiers si délicieuse, si reposante !... Tout a une fin cependant... Le séjour dans l'oasis est passé. Il faut quitter Nice, la Belle, pour faire connaissance avec les charmes non moins pittoresques des paysages alpestres....

Les 66 concurrents restant qualifiés sont fidèles au rendez-vous. Ils viennent signer au milieu d'une foule énorme, malgré l'heure matinale. Les Italiens sont là toujours là. Ils entourent leurs champions les encouragent par leurs applaudissements : Evviva Bottecchia ! Evviva Aymo ! Evviva Brunero ! Evviva Pratesi ! L'heure du départ approche. Desgrange active les opérations. Baugé est sur son auto lourde de boyaux. Le signal du départ est donné.... Les bielles actionnant les pédales se mettent en mouvement. Les mouchoirs s'agitent... Les chapeaux se lèvent... Bonne chance Messieurs. La 10e étape est commencée ...

Allure somnolente au début

Au début, l'allure est très lente. Les hommes sont à peine éveillés. Ils roulent à 20 à l'heure. On ne s'étonnera nullement de les voir arriver à 60 ensemble à Puget Theniers, avec 25 minutes de retard sur l'horaire. C'est Alavoine qui mène.

Première " colle "

La route commence à monter. Les têtes se penchent sur les guidons. Voici Entrevaux-Annot ! La meute gravit lentement la « colle » Saint-Michel qui conduira les hommes à 1.505 mètres d'altitude. Si faible qu'il soit comparativement à ceux qui suivent le premier obstacle, réussit déjà à essaimer le peloton. Un chapelet se forme dont les grains formés par les grimpeurs s'accrochent à la rampe dans le cadre impressionnant de l'Alpe. Puis c'est la descente vers COLMARS où se trouve le contrôle. 127 kilomètres ont été couverts.

Le peloton de tête comprend 24 coureurs qui passent à 10 h. 10 avec 20 minutes de retard sur l'horaire. En avant, on remarque : Alavoine, Muller, Thys, Valazza, Bellenger, Buysse, Beckman, Bottecchia, Collé, Englebert, Brunero, etc.

La première « colle » a déjà produit son effet. Le touriste routier Guénot arrive malade et s'arrête une demi-heure, puis il repart. A Colmars le contrôle a été neutralisé pendant deux minutes. En route maintenant pour le redoutable col d'Allos

Aymo en tête à Barcelonnette

Quand les courageux routiers s'attaquent au fameux col d'Allos, le vent souffle avec une violence inouïe. La tâche des géants n'en sera pas facilitée !... Après avoir suivi 10 kilomètres de pente relativement dure ils arrivent devant un mur presque vertical, auquel s'accroche une route en lacets compliqués et dangereux. C'est le premier calvaire ! Pour parvenir au sommet là-bas près du ciel, à deux kilomètres d'altitude ils devront dépenser un effort formidable. La lutte s'engage. Les démarrages se succèdent. Les chances durant la rude bataille oscilleront. Des coureurs distancés à la montée trouveront le moyen de rejoindre, à la dégringolade dans la descente terrible qui plonge vers BARCELONNETTE.

Au contrôle de cette ville à 170 kilomètres du départ, une sérieuse sélection s'est faite. Le premier grand juge a parlé. L'Italien Aymo a réussi à prendre une minute d'avance sur les suivants. Il arrive à 12 h. 04. Malgré l'obstacle et le vent debout, l'allure a été très vive. Le retard sur l'horaire n'est que de 14 minutes.

A 12 h. 05 passent ensemble Frantz et Bottecchia, suivis à peu de distance par une équipe redoutable composée de Bellenger, Brunero, Valazza, Alancourt, Muller et Buysse. Ceux-ci s'efforcent de rejoindre. La lutte sera belle tout à l'heure !

A 12 h. 11 avec 6 minutes de retard sur le premier arrivent Thys, Rich et Standaert, suivis à une minute par Omer Huysse qui tient toujours bon, Beeckman, Collé, l'espagnol Janer, Englebert, Pratesi, Vertemati et Hardy. Alavoine qui n'a vraiment pas de chance, et que la « poisse » reprend, arrive seul à 12 h. 15, tandis que là-bas déjà dans la montagne, les camarades se lancent fougueusement à l'assaut du terrible col de Vars.

Le col de Vars est favorable à Frantz

C'est à 2.115 mètres d'altitude en suivant une route abominable, pierreuse, hérissée de caniveaux, qu'ils devront aller chercher le fameux passage. Là haut, le paysage est effrayant. C'est un bouleversement de roches, de pierres, évoquant les régions balayées par les secousses sismiques.

Frantz qui suivait Aymo de près, se lance hardiment à l'assaut. Bientôt il regagne le terrain perdu. Comme Thys dans la boucle de Sospel, il fonce tel un bolide et sème ses poursuivants. Dans la descente vers Guillestre, il augmente son avance.

Au contrôle de la coquette cité alpestre, il arrive seul à 2 h. 03, suivi à cinq minutes de Bottecchia, Bellenger et Brunero. Aymo qui était en tête tout à l'heure a lâché. On ne le voit plus. Quant au détenteur du « maillot jaune » il tient le coup, faisant preuve d'un courage digne de tous éloges.

56 kilomètres séparent maintenant les lutteurs du but, mais il reste l'Isoard, l'effarant Isoard qui se dresse imposant et sévère à 2.409 mètres d'altitude. Encore un dur morceau à avaler ! Que va-t-il se passer ?

Brunéro premier à l'arrivée

Dans le col d'Isoard, la lutte sera chaude. Elle se livrera entre quatre hommes Frantz, Brunero, Bellenger et Bottecchia.

Frantz a cinq minutes d'avance, mais derrière la « triplette » organise la poursuite. Bientôt Brunero cependant prend le meilleur sur ses coéquipiers. Il les sème tout simplement s'élançant seul à la recherche de Frantz, qu'après un effort magnifique il parvient à rejoindre. Ils sont deux maintenant en tête, quand voici la descente qui plonge sur Briançon. C'en est fait. Bottecchia, l'homme au « maillot jaune » peut pousser Il ne rejoindra plus. Les Alpes sont vaincues. Les triomphateurs de la journée seront Brunero et le Luxembourgeois Frantz.

Voici l'ordre des arrivées :

1er, Brunero, en 12 h. 51 m. 07 s., sur bicyclette *Lignano*, pneus *Hutchinson* ; 2e, Frantz, 12 h 51' 58'' ; 3e, Bellenger, 12 h. 58' 37'' ; 4e, Bottecchia 13 h. 01' 02'' ; 5e Aymo, 13 h. 02' 31'' ; 6e, Alancourt, 13 h. 08' 19'' ; 7e, Muller, 13 h. 11' 02'' ; 8e, Buysse, 13 h. 13' 33'' ; 9e, Valazza, 13 h. 23' 07'' ; 10e, Thys, 13 h. 25' 45'' ; 11e, Cuvelier, 13 h. 30' 35'' ; 12e Omer Huysse, 13 30' 39'' ; 13e Pratesi, 13 h. 34' 04'' ; 14e, Tiberghien, 13 h. 38' 50'' ; 15e, Mottiat 13 h. 40' ; 16e, Englebert, 13 h. 40' ; 17e, Canova 13 h. 40 ; 18e, Alavoine, 13 h. 40' 21'' ; 19e, Beeckman, 13 h. 40' 21'' ; 20e, Hardy, 13 h. 43' 28'' ; 21e, Standaert, 13 h. 51' 54'' ; 22e, Ferrara, 13 h. 54' 38''.

A la 11e étape maintenant Samedi, Briançon-Gex, 297 kilomètres avec le terrible Galibier. Frantz rejoindra-t-il au classement général le redoutable Bottecchia !

J. D.

TOUR de FRANCE

10e Etape

1er

BRUNERO

sur

Bicyclette

LEGNANO

PNEUS HUTCHINSON

AU SÉNAT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Poincaré n'est pas satisfait

L'ancien président du Conseil demande à M. HERRIOT, quel organisme constatera les manquements éventuels de l'Allemagne ?

M. Mac Donald aurait proposé la création d'un organisme nouveau en remplacement de la Commission des Réparations.

M. POINCARÉ proteste contre une telle substitution et il se déclare partisan des mesures coercitives, même appliquées seules. D'ailleurs, ajoute-t-il, le communiqué officiel paru hier, ne me donne pas satisfaction. Les pouvoirs de la C. d. R. n'ont pas été sauvegardés,— il ne faut pas évacuer la Ruhr — il faut s'occuper des dettes interalliées et M. Poincaré prodigue des blâmes à propos de tout et sur tout.

Après un court exposé des garanties à réclamer à Londres, M. Poincaré termine très applaudi à droite et au centre.

A plusieurs sénateurs qui réclamaient l'affichage il répondit :

« L'affichage est impossible le discours est trop long. J'en ferai faire un tirage à part que je distribuerai à mes collègues ! »

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi à 15 heures.

La séance est alors levée.

Vœux de la Fédération postale confédérée

Paris, 10 — Le Conseil National de la Fédération Postale confédérée s'est ouvert ce matin à l'«Egalitaire», rue de Sambre-et-Meuse, sous la présidence de Berthelot, de Rennes.

85 délégués sont présents

Lecture est donnée d'une lettre de la Fédération Unitaire proposant le front unique pour l'obtention des 1.800 francs.

Le Conseil passe à l'ordre du jour, puis un débat s'engage sur la question des retraites.

Les propositions sont votées tendant à modifier la loi des pensions.

La principale tend à faire bénéficier de la retraite, à l'âge de 55 ans, tous les agents des P. T. T.

Le conseil vote ensuite une motion demandant que la loi d'amnistie soit votée pour le 14 juillet.

M. Dalbiez sera entendu aujourd'hui par la Commission des R. L. de la Chambre

(De notre rédaction parisienne)

Paris, 10. — La Commission des R. L. s'est réunie hier après-midi, sous la présidence de M. PHILIPPOTEAUX, afin de rédiger le questionnaire destiné au Ministre des R. L. et auquel M. Victor DALBIEZ répondra vendredi après-midi, au courant de son audition par la dite Commission.

Le questionnaire qui a été établi par ESCOFFIER, porte sur les points suivants :

1° Liquidation dans le plus bref délai possible des affaires restant à juger par la Commission de liquidation.

2° Indication du montant des sommes liquidées et exigibles à payer au titre de dommages de guerre.

3° Indication du total du solde à payer.

4 Conditions dans lesquelles le Ministre entend appliquer la loi sur la revision des dommages de guerre.

5° Précisions sur la façon dont le gouvernement entend payer les petits sinistrés dont les dommages mobiliers ne dépassent pas 30.000 francs et les dommages immobiliers, 8.000 francs.

CONSEIL A L'ÉLYSÉE

Paris, 10. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Herriot, président du conseil, a mis ses collègues au courant des entretiens qu'il poursuit au sujet de la conférence de Londres avec M. Mac Donald.

Sur la proposition de M. Daladier, ministre des colonies, M. Antonetti, gouverneur de la Côte d'Ivoire, est nommé gouverneur général de l'Afrique Equatoriale française, en remplacement de M. Augagneur.

Sur la proposition de M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, le président de la République a signé un décret aux termes duquel M. Bulloz, préfet de la Vienne, est mis en disponibilité sur sa demande.

Le conseil économique se réunira, vendredi, à 16 heures, au quai d'Orsay.

La séance a été ensuite consacrée à l'expédition des affaires courantes.

La Chambre a poursuivi la discussion du projet d'amnistie

SÉANCE HOULEUSE OU PARTISANS ET ADVERSAIRES DE L'AMNISTIE S'AFFRONTERENT VIOLEMMENT

Paris, 10. — La Chambre a repris la discussion générale du projet d'amnistie.

MARTY a la parole pour continuer le discours qu'il a commencé hier en faveur de l'amnistie.

Marty énumère les condamnés militaires et civils pour lesquels il demande l'amnistie et évoque le régime des punitions appliqué dans les prisons. Il proteste contre les abus de la grâce amnistiante, seuls, dit-il, les agioteurs en ont bénéficié.

Il conclut en préconisant l'amnistie pleine et entière.

M. RENOULT, Ministre de la Justice, précise l'étendue de l'amnistie et déclare que le Gouvernement fera le plus large usage de la grâce amnistiante.

La Chambre entend ensuite une protestation d'un député de la droite, M. About, contre une amnistie qu'il juge trop étendue et il met en cause MM. Caillaux et Malvy. La suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi.

LA DROITE PROVOQUE UN VIOLENT INCIDENT

La séance est reprise à 15 h. La Chambre valide d'abord les élections de l'Aveyron, M. Balitrand, radical, est validé à la place de M. Roquette, député de droite, puis elle reprend le débat sur l'Amnistie.

M. Poncet, député de droite, monte à la tribune, mais aussitôt M. Garchery brandit une affiche rouge qui fut placardée pendant la campagne électorale et qui accuse M. François Poncet d'être l'associé d'industriels allemands. La droite et le centre manifestent bruyamment.

Comme CACHIN redouble ses attaques contre lui, M. PONCET, tourné vers l'extrême gauche, fait entendre une protestation énergique. Ses amis protestent également en scandant leurs protestations du tapage de leurs pupitres.

Cris : Président ! Président ! Président !

Les députés de gauche et d'extrême gauche applaudissent à tout rompre le président, debout, les mains dans les poches, qui attend que le calme soit revenu.

M. PONCET estime que le moment n'est pas venu d'amnistier M. Caillaux.

MOUTET interrompt violemment M. F. Poncet.

CACHIN répétant ses attaques, M. PAINLEVE remue fébrilement sa sonnette et dit qu'aucune de ses paroles ne paraîtra à « L'Officiel ».

M. PONCET riposte à CACHIN en lui disant : Allez rejoindre Sadoul !

CACHIN crie : Vive Sadoul !

M. FABRY apostrophe avec violence CACHIN et ses amis.

La droite et le centre applaudissent frénétiquement M. Poncet, mais le tumulte se prolongeant, le président prend le parti de se couvrir.

La séance est suspendue à 18 h. Les huissiers font évacuer les tribunes.

Les communistes et les socialistes crient à M. PONCET : A Berlin ! A Berlin ! tandis qu'à droite on crie : A Moscou ! A Moscou !

LE GÉNÉRAL NOLLET PLAIDE LA CAUSE DE L'AMNISTIE

Le tumulte calmé, la séance est reprise et M. Poncet peut achever son discours dans un calme relatif.

Le Général Nollet, Ministre de la Guerre, lui succède à la tribune.

Il fait un tableau saisissant de l'enfer de la bataille moderne. Il excuse les défaillances humaines devant les souffrances et les angoisses indicibles.

Les défaillances sont alors instantanément réprimées avec une rigueur extrême, parce qu'il s'agit du salut du pays.

Mais quand ce salut est assuré depuis plusieurs années, le moment vient de se demander si l'heure du pardon n'est pas venue.

C'est une question de mesure.

Le général Nollet rappelle que le gouvernement exclut de l'amnistie les faits de trahison, d'espionnage, d'intelligence avec l'ennemi et d'insoumission.

Mais, même pour ces crimes, il a pu se produire des erreurs dans l'enfer de la bataille et c'est pour cela que le gouvernement demande le droit de grâce amnistiante.

Il termine en demandant à la Chambre de se limiter au projet du Gouvernement.

TOUJOURS LE CAS MALVY-CAILLAUX

M. YBARNEGARAY, député réactionnaire, trouve lui aussi que l'amnistie est trop large. Il vise le cas des insoumis, puis en arrive comme tous ses collègues de la droite, au cas de MM. Caillaux et Malvy. — MOUTET, très courageusement riposte en faisant l'éloge du grand persécuté qu'est Caillaux et la gauche lui fait une chaude ovation.

La séance continue.

Le prochain voyage de M. Herriot

M. Ligier, Commissaire Sous-Chef de la 2e Brigade Mobile de Lille, a été désigné pour accompagner le Président du Conseil, lors de son prochain voyage à Londres.

LES DOMMAGES DES SINISTRÉS BELGES RÉSIDANT EN FRANCE

Paris, 10. — Répondant à une question de M. Derbaix, sénateur, sur l'interprétation de l'arrangement franco-belge concernant les sinistrés belges résidant en France et qui sont soumis à des restrictions concernant l'emploi des sommes accordées pour pertes subies, le ministre des affaires économiques a répondu que des pourparlers sont encore en cours à ce sujet entre les gouvernements belge et français et que le gouvernement fera diligence en vue d'une prompte solution de la question.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau temps, un peu brumeux le matin, vent variable faible ou nul. Température en hausse minimum 13°.

La défense des intérêts économiques de la France

TOUTES LES PROMESSES QUE NOUS FERONS, A DIT M. HERRIOT, SERONT RÉALISÉES

Paris, 10. — M. Herriot, président du Conseil a présidé aujourd'hui le déjeuner offert par le Comité national des Conseillers du commerce extérieur de France à son président, M. Clémentel, ministre des finances.

M. Armand Megglée, président du Comité, a donné à M. Ed. Herriot, l'assurance de la collaboration du commerce et de l'industrie pour la défense des intérêts de la nation.

M. Ed. Herriot, dans une improvisation éloquente, a exposé les vues du ministre des finances, du ministre du commerce et de lui-même, pour défendre les intérêts économiques de la France.

Le Président du Conseil a été chaleureusement applaudi, lorsqu'il a affirmé que la diplomatie ne devait pas être seulement juridique et politique, mais qu'elle devait se soucier des intérêts économiques de la nation et de donner aux commerçants et aux industriels, les conditions de sécurité que justement ils réclament.

M. Edouard Herriot a terminé son discours en donnant aux membres du Comité l'assurance que les faits prouveraient qu'il est de ceux qui préfèrent avoir à lutter plutôt que de mentir et que toutes les promesses que son gouvernement ferait aux industriels et aux commerçants seront réalisées.

Les convives ont applaudi chaleureusement le discours de M. Ed. Herriot.

La répression des fraudes

A la suite d'une intervention, notre ami Ch. Saint-Venant, député du Nord, a reçu la réponse suivante de M. le Ministre de l'Agriculture :

« Le texte auquel fait allusion M. Saint-Venant n'est pas une loi, mais un règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes. C'est le décret du 25 mars 1924.

1° Aucune différence au point de vue technique ne pouvant être faite entre le beurre qui vient d'être préparé et celui qui a été conservé plus ou moins longtemps par l'action du froid, il n'a pas paru possible de donner dans le décret précité une définition du beurre conservé par opposition à celle du beurre frais. La même difficulté s'est présentée lors de l'élaboration d'un texte analogue pour la viande fraîche, qu'on peut distinguer de la viande congelée, mais non de la viande simplement réfrigérée ;

2° La délégation donnée au gouvernement par la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes ne permet pas à celui-ci de viser le prix des marchandises, mais seulement leur nature, leur composition, etc...

3° L'élaboration d'un règlement sur les œufs est actuellement à l'étude, mais une définition légale satisfaisante de l'œuf frais n'est pas encore trouvée ».

Ledoux et Carpentier en Amérique

CHACUN D'EUX DISPUTERA UN CHAMPIONNAT DU MONDE

New-York, 10. — La Commission de l'Etat de New-York vient de décider que les matches conclus entre Carpentier et Gene Tunney d'une part entre Charles Ledoux et Abel Goldstein d'autre part, mettraient en jeu les titres de champion du monde des poids mi-lourds pour le premier, des poids coq pour le second.

On sait que le match Carpentier-Gene Tunney est annoncé pour le 23 juillet.

LES ERREURS JUDICIAIRES

Paris, 10. — La Chambre a voté le 2 mars 1922 un texte modifiant profondément l'article 443 du Code d'instruction criminelle et permettant la réparation de nombreuses erreurs judiciaires.

Votée par la Chambre depuis deux ans, cette proposition de loi n'a pas encore été rapportée par la Commission de législation civile du Sénat. La Ligue des Droits de l'Homme, saisie de nombreuses affaires qui aboutiraient si la loi était votée, vient de faire une démarche auprès du garde des Sceaux, lui demandant de faire venir ce texte à l'ordre du jour avant la clôture de la session.

LE COFFRE-FORT ÉTAIT PRESQUE VIDE !

Saint-Etienne, 10. — Des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans les bureaux de la petite vitesse de la gare de Saint-Etienne-Chateaucreux, puis ils ont réussi à emporter le coffre-fort quoiqu'il fut scellé dans un placard et l'ont transporté sur un talus où ils l'ont défoncé et vidé de son contenu, environ deux cents francs. La veille, le coffre-fort contenait une somme d'environ quatre-vingt mille francs que le caissier avait emportée et déposée dans une banque.

Le commissaire spécial procède à une enquête sur cette affaire.

MORTE DANS UNE FOSSE D'AISANCE

Amiens, 10. — Une jeune fille de 17 ans, nommée Devron Marie, pupille de l'Ecole nationale de préservation de Doullens, passait sur l'orifice d'une fosse d'aisance fermée par des planches vermoulues, lorsqu'elle tomba dans la fosse.

Quand elle put être remontée, la mort avait fait son œuvre.

UN AVION FRANÇAIS A ATTERRI EN ALLEMAGNE

Berlin, 10. — Un avion français, monté par deux militaires et deux civils français, a atterri mercredi à midi entre Emmendingen et Kenzingen. On suppose que l'avion s'était égaré.

Un morceau de papier taché de sang...

IL CONSTITUE UNE CHARGE NOUVELLE CONTRE ACKE, INCULPÉ DU MEURTRE DE LA RUE DE GAND, A LILLE.

On se souvient de cette affaire. Le vendredi 30 juin, une cabaretière, Angèle Dhennin, 36 ans, demeurant 21, rue de Gand, à Lille, fut trouvée dans sa cuisine, la figure horriblement tailladée, ayant perdu le sang en abondance. Des traces très apparentes de strangulation se remarquaient autour de la gorge.

Transportée à l'hôpital Saint-Sauveur, la victime de cette tentative de meurtre y mourut quelques jours plus tard ; après avoir accusé un certain J.-B. Acke, qui était venu lui rendre visite.

Cet individu sur qui pesaient de graves présomptions se trouvait d'ailleurs déjà à l'ombre.

Interrogé, il nia toujours énergiquement les faits qui lui étaient imputés.

Or, il nous revient que M. Thermes, juge d'instruction, a eu en sa possession une pièce intéressante pour l'accusation.

Il s'agit d'un simple morceau de papier, taché de sang, retrouvé dans le bac à charbon de la cuisine où se déroula la scène tragique et sur lequel apparaissent des empreintes digitales.

S'il s'agit de celles de J.-B. Acke, ce dernier va se trouver, c'est certain, fort mal en point pour continuer à employer le système de défense qu'il a adopté.

Ajoutons que ce papier a été envoyé à Paris, au service de l'identité judiciaire, ainsi que les empreintes digitales de l'inculpé, afin que des comparaisons puissent être faites.

UN SINGULIER ACCIDENT DE TRAVAIL

LA VICTIME, UN OUVRIER LILLOIS, FUT TUÉE SUR LE COUP

Un ouvrier électricien, le jeune Raymond Vroman, 17 ans, demeurant rue Malsence, impasse Obry, 3, à Lille, au service de M. Messager, entrepreneur de travaux électriques, 39, rue des Pavillons, était hier matin, vers 10 h. 45, occupé à l'intérieur du magasin de M. Landouzy, rue de Wazemmes 27, à l'installation de fils électriques.

A cet effet, il avait percé un trou dans un mur, puis dans un pilier maçonné appuyé contre le dit mur.

Soudain, la partie supérieure du pilier se détacha et tomba sur Vroman, qui eût la tête écrasée et un pied sectionné.

Un docteur appelé immédiatement ne put que constater le décès.

La victime fut tuée sur le coup.

Le corps du malheureux ouvrier a été ramené au domicile de ses parents, au préalable avisés avec tous les ménagements d'usage en pareil cas, du deuil qui les frappait.

Le terrible accident d'autos de Sainte-Marie-Cappelle

L'INCULPÉ AVAIT INTRODUIT UNE DEMANDE EN LIBERTÉ PROVISOIRE QUI A ÉTÉ REPOUSSÉE.

On se souvient de la terrible collision qui se produisit le jeudi 8 mai, à 20 h. 30, sur la route de Lille-Cassel à Sainte-Marie-Cappelle entre deux autos.

Dans l'une de ces voitures, pilotée par M. Georges Durand fils, industriel à Arques, se trouvaient trois femmes, Mme Oberne et ses deux filles.

L'autre était conduite par le sieur Anderson, sujet américain, ingénieur à Lille, qui avait avec lui ses amis MM. John Nelson et John Meulder.

Mme Oberne et ses filles furent tuées sur le coup, Mme Georges Durand ne survécut que quelques instants. Les autres personnes furent plus ou moins grièvement blessées

L'enquête menée sur cette affaire, eût pour résultat l'arrestation d'Anderson, qui d'ailleurs est toujours en prison.

Ces derniers temps, l'inculpé avait fait introduire par son avocat, une demande en liberté provisoire

Cette demande a été repoussée par M. Le Friec, juge d'instruction au Parquet d'Hazebrouck, chargé de l'information concernant ce terrible accident.

LES ESPAGNOLS AU MAROC

Madrid, 10. — Le président du Directoire a annoncé qu'il préparait un décret élargissant les pouvoirs d'attributions du haut-commissaire au Maroc.

Il a ajouté que les nouvelles reçues du Maroc signalaient une amélioration continue de la situation. Les deux colonnes de dégagement n'ont plus d'ennemis devant elles. Il se peut néanmoins que l'ennemi reparaisse dans une autre direction.

UN INCENDIE A DÉVASTÉ LA LINIÈRE DU CANAL A GAND

Gand, 10. — Un incendie s'est déclaré dans un magasin bondé de ballots de lin de la Linière du Canal. Une panique en est résultée parmi les 200 ouvriers.

L'incendie a pu être circonscrit, mais les dégâts sont considérables.

RHUMATISANTS

VOICI UNE REMARQUABLE GUERISON OBTENUE CHEZ UN MALADE CONSIDERE DEPUIS NEUF ANS COMME INCURABLE

Que vous soyez atteint

LEGEREMENT OU GRAVEMENT POURQUOI N'EN SERAIT-IL PAS DE MEME POUR VOUS ?

Mon cher Docteur PRIS DE RHUMATISMES ARTICULAIRES CHRONIQUES DANS PRESQUE TOUTES LES JOINTURES, AUX PIEDS, DANS LES GENOUX, DANS LES DOIGTS ET LES POIGNETS DEPUIS 1915, SANS AVOIR JAMAIS CESSÉ DE SOUFFRIR DEPUIS 9 ANS, JE SUIS BIEN GUÉRI MAINTENANT et heureux de vous confirmer ma guérison. Ainsi il m'a été possible de prendre un couteau pour couper du pain. AUPARAVANT JE NE POUVAIS FERMER LES DOIGTS dans la main. MAINTENANT JE TRAVAILLE DE MES MAINS COMME AVANT LA GUERRE. Les genoux ne pliaient pas, craquaient comme si l'on cassait du bois et MAINTENANT JE FAIS DU PAS GYMNASTIQUE. Les pieds gonflaient, étaient douloureux et je ne pouvais jamais mettre de souliers. Depuis votre traitement je chausse n'importe quelles chaussures. JE SOUFFRAIS JOUR ET NUIT et surtout la nuit perdant quelquefois des mois de travail. DEPUIS QUE VOUS M'AVEZ TRAITÉ JE NE SOUFFRE JAMAIS PLUS, NE PERDS PLUS DE JOURNÉES ET AI RETROUVÉ TOUTE MA SANTÉ. Mill fois merci. Signé Dejardin Henri, 63, rue de la Verrerie, à Anzin (Nord)

Les rhumatismes, la goutte, la sciatique, les arthrites, les douleurs rhumatismales de toutes sortes ne doivent jamais être négligées car elles s'aggravent alors et les jointures qui étaient simplement douloureuses et gênées dans leurs mouvements s'ankylosent et peuvent se paralyser. Les vieilles méthodes médicales se montrent si souvent inefficaces qu'on ne saurait trop recommander aux malades d'avoir recours à l'excellent traitement de l'Institut Anti-Arthritique, installé au 67 de la rue Barthélemy-Delespaul, à Lille. Il est inoffensif, n'occasionne pas de douleurs et l'on ne discute plus aujourd'hui les guérisons remarquables qu'il a données aussi bien dans des cas peu graves que chez des rhumatisants abandonnés de tous depuis longtemps.

L'Institut est ouvert de 9 h. à midi, de 2 h. à 5 h., le dimanche de 9 h. à midi. Prendre le car D à la Gare ou le car L à la Grand'Place, descendre rue Barthélemy-Delespaul. Prix très modérés, consultations 10 francs. L'Institut sera exceptionnellement fermé le Vendredi après-midi 11 juillet et le lundi 14 juillet

L'Institut sera fermé également Mardi matin.

9610

Un petit drame passionnel à Tourcoing

UN OUVRIER A RÉVOLVÉRISÉ SA BELLE-SŒUR

Le sieur Verhoven Alphonse, 33 ans, ébéniste, domicilié à Menin, rue de Bousbecque 23, poursuit de ses assiduités, depuis un certain temps, la sœur de sa femme, née Bolle Madeleine, 23 ans, piqûrière, demeurant à Tourcoing, rue de Menin, 83. Mais chaque fois il était éconduit.

Jeudi matin, vers 7 h. 10, Verhoven est allé se poster à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue des Carliers, attendre le passage de Bolle Madeleine, qu'il savait occupée à l'usine de MM. Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta.

En l'apercevant, il s'avança vers elle et lui demanda de vouloir bien l'accompagner à Lille. Sur sa réponse négative, il saisit un revolver dont il était porteur et tira dans sa direction, trois coups de son arme.

La jeune fille qui, heureusement n'était pas atteinte, effrayée se sauva en appelant « au secours ».

Un des témoins de la scène, M. Claudius Kint 34 ans, chauffeur d'auto de la maison Caulliez et Delaoute arrêta le criminel et le remit aux agents prévenus téléphoniquement et arrivés sur les lieux aussitôt.

M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement a ouvert une enquête.

Après rédaction du procès-verbal, Verhoven sera déféré au Parquet.

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 10. — L'« Officiel » publie une promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Officiers : MM. Defrance, chef de bataillon, recrutement d'Avesnes, Martin, chef d'escadron à la première région de gendarmerie ; Verspieren, chef de bataillon, libre temporaire, au 110e d'infanterie.

Chevaliers : MM. Lombard, capitaine au 43e d'infanterie ; Moulier, capitaine au 510e régiment de chars de combat ; Besson, lieutenant au 15e régiment d'artillerie ; Delpy, médecin-major de 2e classe, service de santé, première région ; Pomasowski, capitaine à titre temporaire, au 67e d'infanterie ; Mothiron, lieutenant au 12e chasseurs ; Lefebvre, lieutenant au 17e d'artillerie.

MÉDAILLE MILITAIRE

MM. Derwaux, soldat au 1er d'infanterie ; Lepine, sergent au bureau de recrutement de Valenciennes ; Cornil, caporal au 1er d'infanterie ; Roussel, sergent au 110e d'infanterie ; Fleury, caporal-fourrier au 51e d'infanterie ; Bergot, caporal au bureau de recrutement de Soissons ; Dupuis soldat au 51e d'infanterie ; Magnin, maréchal-des-logis, au 1er escadron du train ; Scal, adjudant à l'état-major de la deuxième région ; Noël, maréchal-des-logis chef au 15e chasseurs ; Duvivier, adjudant au 12e chasseurs.

Gendarmerie. — Première région : les chefs de brigade Renaud, Leroy, Trognon, Baudin, Fouache, Desfoux, Danne, Walmetz, Gibier, Chaussier, Doussin, Bazot, Bridler, Riblet, Dervieux.

Les gendarmes Stevez, Bridoux, Bouhours, Leroy, François Leroy, Emile Rousselle, Ducoin, Blonde, Dhalluin, Clarc, Vaillant, Lahure, Degorre, Bailleul, Mazabrey, Decaudin, Gobert, Parée, Huyghe, Langetez, Cottier, Daras, Dufour, Carpentier, Wanaverecque, Benoist, Clavaldini, Haine Prat, Daugy, Duhamel, Palisson, Parrou, Godmer, Tourou, Police, Gladieux, Nicolas.

Artillerie. — MM. Barcelo, adjudant au 101e régiment ; Leroy, maréchal-des-logis au 17e régiment.

Maîtres-armuriers. — MM. Lecocq, adjudant-chef au 1er régiment d'infanterie ; Oerthel, adjudant chef au 18e régiment du génie.

Train des Equipages. — MM. Cousin, adjudant, maître d'escrime au 2e escadron. Deschodt, adjudant à l'administration de la chefferie de Lille.

Aviation. — MM. Niaudot, adjudant au 33e régiment d'aviation ; Tay, adjudant au 33e rég. d'aviation ; Gorst, sergent au 33e régiment d'aviation ; Morel, adjudant au 39e régiment d'aviation.

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1924. — N° 27

Le Chêne de la Peur

GRAND ROMAN

PAR

CLAUDE MONTORGE

— Tu me parles de Girardot, répondit Brisebarre à Agostini, après un instant de silence ; eh bien, je vais te causer un étonnement : imagine-toi qu'il m'a demandé la main de ma fille.

Anne avait blêmi en entendant cette confidence. Elle était sûre que d'avoir eu l'imprudence de parler, autrefois, en présence de l'étranger, de la chasse projetée par M. le comte de Chantereau et de la visite de Mme la comtesse à la cabane forestière, elle avait porté malheur à ses protecteurs. Elle était sûre aussi que son père venait de commettre une grave faute en ne se défiant pas de cet étranger maudit.

— Et j'espère que tu n'as pas seulement daigné l'écouter et que tu lui as rappelé la petite chienne pendue au Pré-Bernard, après une branche du Gros-Chêne ? Comment, il a osé ?

Une violente colère animait Agostini, et, sans même se soucier si ses propos allaient causer une meurtrissure dans un cœur de jeune fille, il laissa éclater son indignation.

— Brisebarre, tu m'as sauvé la vie, je ne l'ai jamais oublié. Je me suis fait son ami, et la reconnaissance m'oblige à te donner des conseils qu'il faut suivre, si tu ne veux pas te mépriser toi-même.

L'étranger tira de sa poche une corde que le bûcheron et sa fille reconnurent aussitôt.

— Regarde cette corde, dit-il, la reconnais-tu ? Te souviens-tu du soir où tu trouvas accrochée à son extrémité la petite bête que nous avons tant regrettée ? Te souviens-tu de tout l'admiration que nous avions pour ta Finette ? Dois-je te rappeler comment elle faisait naître les lièvres sous ses pas, tant elle en trouvait ? Comment elle les levait lorsqu'elle t'avait averti de leur présence et qu'elle te voyait prêt à tirer ? Ecoute, Brisebarre, je ne puis parler ici comme on doit parler à un homme : aide-moi à transporter jusque dans ma cabane la malle que le courrier a déposée devant ta porte. Elle contient une boisson de mon pays avec laquelle nous trinquerons. Aide-moi à transporter cette malle, et nous causerons.

— Tu sais, répondit avec un grand calme le bûcheron, je n'ai pas encore pris de décision...

Agostini jouait toujours avec la corde qu'il avait gardée précieusement, et il la déroulait, l'étendait sous les yeux du bûcheron, comme pour l'exaspérer.

Anne fit remarquer qu'il était bien tard pour transporter la malle ; mais l'étranger fit observer aussitôt qu'elle contenait les vêtement de travail dont il aurait besoin le lendemain.

Du reste Brisebarre, toujours disposé à rendre un service, s'était levé déjà.

Les deux hommes sortirent. Agostini prit une des poignées d'une petite malle de bois noir garnie de peau de sanglier ; mais Brisebarre, au lieu de prendre l'autre poignée, chargea la malle sur ses épaules et prit le sentier, à travers les branches, qui conduisait à la cabane de l'étranger.

Anne, soupçonnant Agostini de préméditer encore quelque crime, allongea Cécile dans sa couchette et recommanda à Jean de ne pas s'endormir avant son retour. Elle était décidée à suivre les deux hommes, malgré sa faiblesse ; à tendre l'oreille à leur moindre propos ; à surprendre le conseil de traîtrise que l'étanger ne manquerait pas de donner à son père.

Elle avait aux pieds de petits chaussons de laine rouge à semelle de feutre très épaisse. Elle ne songea même pas à chausser des souliers de cuir et elle s'enfonça dans la nuit, à la suite des deux hommes.

Agostini précédait Brisebarre et, de temps en temps, il se retournait vers celui-ci pour lui parler, de sorte que ses paroles arrivaient, dans le grand silence, aux oreilles de la jeune fille.

Mais il était prudent et se gardait de confier au mystère de la nuit ses projets et leur perfidie.

Anne suivait, à quelques pas, le cœur haletant, les bras allongés devant elle, dans les passages obscurs, sous les branches, comme un aveugle qui cherche à tâtons son chemin.

La nuit était très sombre, mais les touffes de genêts qui bordaient le sentier faisaient de chaque côté du chemin une ligne plus sombre qui guidait les piétons.

Anne avançait avec prudence, s'arrêtait lorsque son père changeait son fardeau d'épaule, reprenait sa marche lorsque recommençait le rythme des semelles de cuir armées de clous, sur la terre durcie.

Parfois, son pied s'enfonçait dans une ornière, où son chausson demeurait. Elle était alors obligée de se baisser, de retrouver le chausson avec sa main, avant de poursuivre son chemin.

D'autres fois, elle posait le pied dans une flaque d'eau, mais elle n'y prenait pas garde et elle poursuivait cette course nocturne, attentive seulement à ne pas laisser soupçonner sa présence et à surprendre le sens de toutes les paroles que le vent lui apportait.

La hutte de terre, de branches et de mousses de l'étranger découpa enfin sa silhouette noire sur le fond sombre du bois. Anne fit aussitôt un détour dans la forêt, de manière à passer derrière cette hutte, pendant que les deux hommes en poussaient la porte de planches.

Le toit d'une hutte de bûcheron se prolonge jusqu'à terre et est percé d'un trou assez spacieux pour laisser passer la fumée du feu qu'on est obligé quelquefois d'allumer pour faire cuire les aliments ou sécher les vêtements mouillés par une averse.

Anne s'allongea sur le toit, de manière à pouvoir suivre, par le trou, tout ce qui se passerait dans la cabane.

Agostini ouvrit sa malle, alluma une bougie, retira ses vêtements de velours et une bouteille qu'il décacheta. Il emplit deux verres de son contenu et il parla, en maniant toujours de façon à la faire passer constamment sous les yeux du bûcheron, la corde fatale.

— Puisque Girardot a demandé la main de ta fille, Brisebarre, réponds-lui que tu ne veux la donner qu'à un fonctionnaire sérieux, dévoué à son maître, remplissant scrupuleusement la mission qu'on lui a confiée

Dis-lui que tu tiens à t'assurer qu'il est un honnête et adroit garde-chasse et qu'il n'épousera ta fille que lorsqu'il t'aura surpris en train de braconner. Il t'est permis de vouloir t'assurer de ses aptitudes. Dès demain, nous tendrons tous les soirs des collets vers le pâquis au Gros-Chêne, et tous les matins, avant l'aurore, nous irons les visiter. Je prendrai ton fusil : il pourra nous être utile ; et lorsque Girardot nous aura surpris, son maître risquera fort de le retrouver suspendu au Gros-Chêne, avec cette corde qu'il reconnaîtra sans doute.

Tout en parlant, Agostini remplissait le verre de Brisebarre d'un breuvage dont il ne buvait pas lui-même, mais qui eut bientôt pour effet de mettre en rage le bûcheron, de lui faire perdre toute mesure et toute raison.

Anne, du lieu où elle les observait, voyait son père perdre peu à peu le caractère de calme et de pondération qui lui était habituel, et elle voyait l'étranger remplir traîtreusement le verre du bûcheron de ce liquide maudit qui déchaînait la fureur en lui, aussitôt que Brisebarre tournait la tête ou se montrait inattentif.

CHAPITRE VII

LA MORT RODE

Anne, toujours aux écoutes sur le toit de l'étranger, avait entendu ce dernier recommander à son père de boire, de boire encore de ce breuvage terrible qui déchaînait en lui, jusqu'au paroxysme, une irritation effrayante.

Elle avait entendu les sombres détails d'un projet d'assassinat monstrueux, et elle s'était enfuie, haletante, les cheveux dressés d'épouvante, dans la nuit froide qui l'enveloppait, la pénétrait, la terrorisait.

Quand elle parvint dans la maison forestière, son frère était endormi, avec, dans les mains, un petit panier qu'il n'avait pas achevé.

Elle le secoua, le réveilla et lui conseilla de se mettre au lit.

Elle approcha ensuite de la couchette de Cécile. L'enfant avait été agitée, avait rejeté la couverture de son petit lit et elle étalait, sur le blanc du drap, sa petite chair rose et fraîche comme des pétales de fleurs.

Une toux rauque, qui se répéta avec fréquence, informa la jeune fille que sa sœur avait pris froid.

Anne ranima de quelques brindilles le feu dans la cheminée, prit sa sœur dont les pieds étaient glacés, l'enveloppa d'une couverture et l'approcha d'un foyer.

Cécile ne se réveilla même pas, mais la toux fréquente qui la tourmentait augmenta encore.

Anne était éperdûment triste. Depuis le retour de l'étranger, il lui semblait que quelque chose de sombre était entré dans la maison, que quelque chose de noir était entré dans son âme.

Le printemps ramenait à la maison forestière, comme dans tous les nids de la forêt, des raisons d'espérer, de croire au bonheur, à la beauté de l'effort, à la joie d'être libre ; et une ombre venait de descendre sur toutes les allégresses pour les atténuer et les changer en angoisses.

Anne recoucha sa sœur, mais en constatant qu'un peu de fièvre s'était emparée d'elle, que son pouls battait plus précipitamment. Elle songea alors à changer de bas et de chaussures, car elle venait de prendre garde qu'elle aussi avait les pieds glacés et mouillés, et qu'elle était tenue à des ménagements.

Le réveil indiquait onze heures du soir, et cependant elle ne pensait pas à prendre du repos. Le messager du malheur était passé. Il avait rempli la petite maison, si gaie naguère, de trouble, d'effroi et d'angoisse.

(A suivre).